

parlons-en

Cartons rouges !



Lourde amende pour Intel



La Commission européenne a infligé une amende de 1,06 milliard d'euros au fabricant de puces informatiques Intel pour abus de position dominante.

Afin d'exclure du marché son principal concurrent, Intel a accordé des remises à des fabricants d'ordinateurs à la condition qu'ils s'approvisionnent exclusivement ou quasi-exclusivement auprès d'elle.

La société a également effectué des paiements directs à un grand distributeur à la condition qu'il ne vende que des PC équipés de processeurs Intel.

Du fait de ces pratiques anticoncurrentielles, les consommateurs n'ont pu se tourner vers des produits alternatifs et ont payé trop cher leurs ordinateurs. Le Bureau européen des unions de consommateurs (Beuc) a accueilli favorablement la décision « sans précédent » de la Commission européenne, en regrettant – à l'instar de la CLCV – qu'il n'existe toujours pas d'action de groupe en Europe et en France qui permettrait aux consommateurs d'être indemnisés du préjudice subi.

Pubs mensongères épinglées : correctif apporté

Il y a un an, devant la multiplication des publicités mensongères ou pour le moins trompeuses diffusées dans les médias – presse gratuite et pages jaunes notamment –, la Fédération française des constructeurs de maisons individuelles donnait l'alerte.

Les professionnels du secteur, publicitaires, annonceurs et médias ont depuis travaillé de concert à la mise au point de nouvelles règles déontologiques, validées par l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP).

Désormais, la publicité doit clairement énoncer ce qui est couvert par le prix annoncé (terrain, options, surface habitable, nombre de pièces) et mentionner les garanties financières et assurances souscrites par le constructeur.

Et la mise en avant d'arguments écologiques doit respecter les recommandations de l'ARPP en la matière.

Cela doit toutefois nous inviter à rester vigilants et à signaler toute anomalie constatée à la CLCV, qui portera plainte si cela s'avère nécessaire.